DOCUMENT 3:

La parité en politique

Les élections régionales de mars 2004

La loi du 11 avril 2003, qui modifie le mode scrutin des élections régionales, a eu un impact très positif sur les résultats des élections régionales. En 1998, il y avait 27,5 % de femmes élues conseillères régionales, trois femmes présidentes de région, et 20 % de vices présidentes. L'application de la loi a introduit une vraie parité dans les conseils régionaux, puisque désormais, 47,6 % des conseillers régionaux sont des femmes (cf. tableau 2).

On constate aussi un effet d'entraînement au niveau des vice-présidences puisqu'elles sont désormais 37,3 % : huit régions ont respecté l'esprit de la loi en choisissant autant de femmes que d'hommes pour les postes de vice-présidence : Île-de-France, Bretagne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Picardie, ainsi que la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Onze régions présentent de 30 à 40 % de femmes dans leur exécutif, voire même 75 % dans les régions de Basse-Normandie, Centre et Corse.

Enfin, il est à noter que peu de femmes ont été choisies pour diriger les listes régionales : 1 femme sur 28 au Parti Socialiste, 2 sur 25 à l'UMP, 5 sur 19 à l'UDF et 4 sur 22 au FN. Seuls les partis d'extrême gauche LO-LCR ont présenté 12 femmes parmi leurs 24 têtes de listes. Le nombre de femmes choisies comme chef de file des sections départementales n'est pas plus satisfaisant avec une moyenne de seulement 25,1 % de femmes. Là encore ce sont les Verts et l'extrême gauche qui restent les plus proches de 50 % alors que les listes de droite et de gauche sont à 18,6 et 23,6 %. Si, grâce à l'application de la loi sur la parité, les conseils régionaux deviennent les assemblées les plus féminines de France, il n'y a cependant qu'une seule femme présidente de région.

Source:

http://www.femmes-

 $egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/vie_politique/vie_politique_bilan.htm$